



# ÉQUIPES MOBILES :

## Manuel d'utilisation pour les vaccinations à domicile

### Table des matières

<b>A. PRINCIPES GENERAUX.....</b>	<b>1</b>
<b>B. INSCRIPTIONS DES PERSONNES À VACCINER À DOMICILE .....</b>	<b>1</b>
<b>B.1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>B.2. Description générale du processus pour la vaccination par le médecin généraliste .....</b>	<b>2</b>
<b>B.3. Description générale du processus pour la vaccination par une équipe mobile .....</b>	<b>3</b>
<b>B.4. Questions / Réponses.....</b>	<b>4</b>
<b>C. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME BRUVAX:.....</b>	<b>4</b>
<b>C.1. Processus .....</b>	<b>4</b>
<b>D. VACCINNET.....</b>	<b>5</b>
<b>D.1. Communication à destination des Médecins Généralistes bruxellois.....</b>	<b>5</b>

## A. PRINCIPES GENERAUX

Le présent manuel décrit les processus opérationnels des Equipes Mobiles et s'adresse aux médecins généralistes (MG) et acteurs des Soins à Domicile (soit la phase 2.0). Il ne couvre donc pas encore la phase 3.0 ciblant les populations précaires. Il présente un roadmap aux différents intervenants et est donc en constante évolution. Nous tiendrons le lecteur régulièrement informé de cette évolution, notamment au cours des réunions hebdomadaires organisées par la Cocom.

## B. INSCRIPTIONS DES PERSONNES À VACCINER À DOMICILE

### B.1. Introduction

Comme expliqué dans la lettre que vous avez reçue, nous commençons la vaccination à domicile avec le vaccin unidose Janssen. A partir du 13/04/2021, vous pourrez, en tant que médecin généraliste, inscrire vos patients qui ne sont pas en capacité de se déplacer vers un Centre de Vaccination, pour une vaccination à domicile. Nous partons du principe que 12 patients par médecin généraliste est un maximum à considérer.

En effet, les principes de base continuent à être appliqués : favoriser l'accompagnement des personnes isolées, grabataires, aux centres de vaccination pour être vaccinées dans un centre de vaccination. Voir <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/centres-de-vaccination-bruxellois-des-solutions-de-transport-pour-les-personnes-mobilite> pour l'accompagnement des personnes vers les Centres de Vaccination.

La raison pour ceci est claire : la vaccination dans un centre de vaccination permet à un vaccinateur de faire 20 vaccinations par heure; tandis qu'une vaccination à domicile se limite à 10 doses max. par jour (car il faut compter le transport, la visite et l'explication, la vaccination, le temps d'attente de 15 minutes). Les vaccinateurs étant les ressources critiques de toute la campagne, il est donc plus efficace de vacciner dans un Centre !



La vaccination contre la COVID 19 à domicile est donc réservée aux personnes ne pouvant vraiment pas se déplacer ou être déplacées dans des conditions acceptables.

Il s'agit en principe de personnes qui bénéficient de manière structurelle de soins à domicile.

Elles répondent aux conditions suivantes :

- Alitées et/ou sous indications médicales strictes (ex: troubles psychiatriques graves, handicap physique sévère) qui ne sortent pas de leur lieu de résidence en temps normal.
- ET ne pouvant pas se déplacer ou être transportées, même avec assistance (et ce, durant toute la durée attendue de la campagne de vaccination) ou dans des conditions acceptables (en raison notamment de troubles psychiatriques graves).

Etant donné l'impossibilité d'identifier ces personnes sur base de ces critères dans des bases de données existantes, le jugement du médecin traitant sera ici déterminant.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- 1) soit vous demandez de vacciner vous-même vos patients
- 2) soit vous demandez la vaccination de vos patients par une équipe mobile.

## B.2. Description générale du processus pour la vaccination par le médecin généraliste

### **Processus d'inscription à partir du 13/04 :**

La demande de vaccination est à soumettre par e-mail à l'adresse suivante : [vacci-hub@ccc.brussels](mailto:vacci-hub@ccc.brussels). Il est important de renseigner, au minimum, les informations suivantes, sinon votre courriel ne sera pas pris en compte :

- Votre nom complet, numéro° INAMI, adresse e-mail, numéro de téléphone
- Le nombre de vaccins dont vous avez besoin: 1 ou 2 flacons (6 doses/flacon). Il est préférable que vous commandiez des flacons complets (donc 6 ou 12 vaccins), pour garantir la gestion optimale des vaccins (pour rappel : un flacon ouvert se conserve maximum 6 heures sous chaîne de froid (2-8°C) et 3 heures à température ambiante).
- Les jours de la semaine où vous pouvez venir chercher les vaccins au hub Botanique, 44 Boulevard du Jardin Botanique, entre 9 et 10h ou entre 13h30 et 14h30

Attention : les flacons de vaccins devront être transportés et stockés sous chaîne de froid (2-8°C) dans un porte-vaccins, pendant toute la durée de la tournée de vaccination.

### **Processus de confirmation à partir du 15/04 :**

Sous 10 jours, vous recevrez un e-mail de confirmation indiquant le jour et l'heure auxquels vous devrez vous présenter au hub Botanique (44 boulevard du Jardin Botanique, 1000 Bruxelles) pour la collecte des vaccins, du matériel d'injection et des équipements de chaîne de froid passive.

Nous avons prévu 50 vaccinations par jour par les équipes mobiles et un pick-up de 6 ou 12 vaccins (1 ou 2 flacons) pour 10 médecins par jour. Donc il faut s'attendre à un délai de une ou plusieurs semaines pour obtenir les vaccins. Le temps d'attente dépend évidemment de la demande.

Attention : si vous ne recevez pas de confirmation endéans les 10 jours après la demande, merci d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante: [vacci-hub@ccc.brussels](mailto:vacci-hub@ccc.brussels).

### **Processus de vaccination à partir du 19/04 :**

La date de livraison des vaccins Janssen au hub Botanique n'étant prévue que le 16/04/2021, la vaccination à domicile ne débutera qu'à partir du 19/04/2021.

Vous devez donc vous présenter au hub Botanique au jour et à l'heure indiqués sur votre confirmation de commande, afin de collecter les flacons de vaccins, le matériel d'injection, le porte-vaccins, et l'indicateur de température.



Vous pouvez ensuite effectuer votre tour de vaccination, conformément au planning établi, et tout en respectant les procédures en vigueur.

Puis, vous devez ensuite enregistrer les vaccinations dans Vaccinnet via l'application Mediris (voir instructions dans la partie D).

Vous êtes également chargé de retourner le porte-vaccin, l'indicateur de température et le(s) flacon(s) vide(s) au bureau du coordinateur de zone ou au hub Botanique, dans les 24h qui suivent l'enlèvement au hub Botanique.

### B.3. Description générale du processus pour la vaccination par une équipe mobile :

#### **Processus d'inscription à partir du 13/04 :**

Le médecin généraliste, et uniquement celui-ci, peut inscrire des personnes pour une vaccination à domicile.

Vous allez recevoir, de la part de la FAMGB/BHAK, un e-mail avec votre mot de passe unique pour accéder à la plateforme BRUVAX. Si vous ne l'avez pas reçu mardi 13/04/2021, merci de contacter votre fédération BHAK/FAMGB.

Le processus est détaillé dans la partie C.

**Attention :** Afin de permettre la bonne planification des activités de préparation des commandes au hub Botanique, 36 heures avant la date d'enlèvement, le créneau correspondant sera inaccessible. Si vous souhaitez tout de même apporter des modifications, il faudra prendre contact avec le 02/563.56.00.

#### **Processus de confirmation à partir du 15/04 :**

- Le patient recevra une confirmation de la date et de l'heure de vaccination par une équipe mobile (un(e) infirmier/ère à domicile) endéans les 10 jours
- Le vaccinateur de l'équipe mobile recevra également un e-mail de confirmation avec le jour et l'heure d'enlèvement des vaccins, du matériel d'injection et des équipements de chaîne de froid passive.

Pour la vaccination à domicile, nous avons prévu 4 équipes mobiles réparties par zone géographique à Bruxelles, chacune gérée par une organisation de soins-à-domicile. Chaque équipe est gérée par un coordinateur, et appuyée par un médecin.

#### **Processus de vaccination à partir du 19/4 :**

La date de livraison des vaccins Janssen au hub Botanique n'étant prévue que le 16/04/2021, la vaccination à domicile ne débutera qu'à partir du 19/04/2021.

L'infirmier/ère désignée devra se présenter au hub Botanique au jour et à l'heure indiqués sur son ordre de collecte, afin de récupérer les flacons de vaccins, le matériel d'injection, le porte-vaccins, et l'indicateur de température.

Il/Elle pourra ensuite effectuer son tour de vaccination, conformément au planning établi, et tout en respectant les procédures en vigueur.

Puis, il/elle devra enregistrer les vaccinations dans Vaccinnet (voir instructions dans la partie D).

L'Infirmier/ère sera également chargé(e) de retourner le porte-vaccin, l'indicateur de température et le(s) flacon(s) vide(s) au bureau du coordinateur de zone, dans les 24h qui suivent l'enlèvement au hub Botanique.



## B.4. Questions / Réponses

- Que faire quand j'ai plus de 12 patients à vacciner ? Vous pouvez contacter le médecin référent de votre zone ou le Dr. Pierre-Louis Deudon, Médecin Inspecteur d'Hygiène à la CoCom, [pdeudon@ccc.brussels](mailto:pdeudon@ccc.brussels)
- Que faire quand je n'ai pas reçu mon mot de passe ? Vous pouvez contacter le 02/563.56.00
- Que faire quand je ne reçois pas de confirmation de date pour le pick-up de mes vaccins endéans les 10 jours après l'inscription ? Vous pouvez contacter [vacci-hub@ccc.brussels](mailto:vacci-hub@ccc.brussels)
- Que faire quand je veux changer le jour de pick-up des vaccins après la confirmation de la date ? Vous pouvez contacter [vacci-hub@ccc.brussels](mailto:vacci-hub@ccc.brussels)
- Que faire quand mon patient ne reçoit pas de confirmation de vaccination à domicile endéans les 10 jours après l'inscription ? Vous pouvez contacter [vacci-hub@ccc.brussels](mailto:vacci-hub@ccc.brussels)
- Que faire quand le patient veut changer le jour de la vaccination après la confirmation ? Les instructions seront indiquées dans l'e-mail que le patient recevra.

## C. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME BRUVAX:

Ce document explique comment opérer la plate-forme de demande d'intervention mobile. Cette plate-forme est destinée aux médecins généralistes reconnus, avec un cabinet à Bruxelles. Dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19, seuls les médecins généralistes reconnus y ont accès pour inscrire leurs patients bruxellois ne pouvant pas se déplacer ou être déplacés dans des conditions acceptables.

### C.1. Processus

1. **Naviguez** vers l'adresse <https://mgha.brussels.doctena.be>

**Connexion Médecins Généralistes**

Cette plate-forme est destinée aux médecins généralistes reconnus, avec un cabinet à Bruxelles. Dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19, seuls les médecins généralistes reconnus y ont accès pour inscrire leurs patients bruxellois ne pouvant pas se déplacer ou être déplacés dans des conditions acceptables.

Votre code Inami est lié à votre code d'accès. Le code d'accès ne peut être utilisé par d'autres personnes.

INAMI

Mot de passe

[Continuer](#)

2. **Connectez-vous** avec votre numéro INAMI et le mot de passe qui vous a été fourni. Votre mot de passe est strictement personnel et ne doit pas être communiqué à des tiers !
3. Cliquez sur **Continuer** pour arriver sur le formulaire de renseignements patients :



#### 4. Renseignez les champs demandés :

- Seuls les codes postaux de la région bruxelloise sont acceptés (vérification automatique)
- Sur base du code postal de l'adresse du patient, l'équipe mobile la plus proche sera sélectionnée automatiquement, selon la zone de couverture.
- L'adresse e-mail du patient permettra à la plateforme d'envoyer une confirmation de rendez-vous dès que celui-ci aura été programmé par l'équipe mobile.
- Le numéro de téléphone permettra au patient d'être contacté en cas de besoin.

Commission Communautaire Comunitaire  
GEMEENSCHAPPELIGE GEMEENSCHAPSCHMISSE

FR NL

**Demande pour une équipe mobile**

Les données ci-dessous seront utilisées pour créer un dossier patient dans l'agenda des équipes mobiles. L'équipe mobile transmettra la date et l'heure de passage dans le plus bref délai.

Informations patient

Nom\*  
Prénom\*  
Rue\*  
Numéro\*  
CITY\*  
Code postal\*  
Commune\*

Contact

Adresse e-mail  
Numéro de téléphone mobile/fixe\*

Envoyer

#### 5. Cliquez sur **Envoyer** pour transmettre votre demande !

L'équipe mobile transmettra la date et l'heure de passage dans les plus brefs délais.



Votre demande a été envoyée.

## D. VACCINNET



### D.1. Communication à destination des Médecins Généralistes bruxellois

Bulletin d'information spécifique pour l'utilisation de Vaccinnet pour l'enregistrement des vaccinations Covid-19

Si cette lettre vous arrive c'est que vous êtes Médecin Généraliste et donc potentiel vaccinateur, et que la campagne de vaccination contre la Covid-19, à domicile, va démarrer. Nous vous informons que ces informations peuvent être retransmises en interne aux différentes parties prenantes de cette campagne de vaccination.

Voici, ci-dessous, une série d'éléments à prendre en compte lorsque vous enregistrez des vaccinations dans l'application web Vaccinnet. **Il est important d'y prêter attention** afin de ne pas devoir **supprimer les vaccinations d'un groupe** qui auraient été mal enregistrées.

#### Informations importantes sur l'enregistrement des vaccinations

- 1) Il est important de se connecter à l'entité "Equipes mobiles" (COV-VX-1000-001) avec le login et le mot de passe qui vous ont été communiqués.
- 2) Lorsque vous enregistrez des vaccinations, n'oubliez pas de bien indiquer la **date**, le **type de vaccin** et son **numéro de lot**.



- 3) Les vaccinations des personnes n'ayant pas de numéro de registre national ni de numéro NISS peuvent être enregistrées en utilisant **un numéro BIS**.  
Le médecin généraliste peut créer un numéro BIS pour ces personnes, en s'inscrivant sur la plateforme [eHealthCreaBis](#). Attention : cette procédure peut être relativement chronophage.

**Aux médecins généralistes** : afin de pouvoir enregistrer les vaccinations Covid-19 et encoder les éventuels effets secondaires, vous devez être liés à l'entité "équipes mobiles" dans Vaccinnet. Lorsque ceci est en ordre, vous pouvez procéder aux demandes d'accès des collaborateurs.

**Pour ce faire :**

Étape 1 : Allez sur [Vaccinnet](#).

Étape 2 : Connectez-vous pour la première fois afin de créer votre compte.

- Cliquez sur 'Login' pour vous connecter avec votre carte d'identité et le lecteur de carte eID.
- Ou cliquez sur « [ou se connecter avec itsme ou d'autres méthodes](#) » pour utiliser une autre méthode de connexion (itsme, token).

Étape 3 : Introduisez les informations requises.

- Indiquez votre numéro INAMI et remplissez le reste du formulaire
- Vérifiez les informations introduites et confirmez votre demande de création de compte.

À la suite de cela, votre demande sera enregistrée et envoyée à l'administration régionale pour approbation. Une fois votre demande approuvée, vous recevrez un courriel de confirmation.

Étape 4 : Vous pourrez ensuite vous connecter à Vaccinnet .

Étape 5 : Après vous être connecté.e pour la première fois, vous pourrez entamer les démarches pour connecter vos collaborateurs. (**Cette étape n'est possible que lorsque le médecin généraliste est lié et s'est connecté à l'entité**)

## Formation, FAQ et Helpdesk

Pour apprendre les rudiments de l'utilisation de Vaccinnet, des formations sont organisées. Vous pouvez vous rendre sur la page internet du Réseau Santé Bruxellois pour consulter le calendrier de formation ([Bruxelles](#)). Par la suite, nous vous invitons à consulter **le matériel de formation** qui vous rappellera les éléments vus en formation ([Bruxelles](#)).

**Un document FAQ** portant sur les questions fréquemment posées est également mis à votre disposition sur la page dédiée de la Région. Ce dernier reprend et répond à un grand nombre de questions sur l'utilisation de Vaccinnet ([Bruxelles](#)).

Si les problèmes lors de l'utilisation de Vaccinnet persistent, il est également possible de consulter notre service d'assistance. Il est disponible tous les jours entre 8h00 et 18h00, week-ends inclus.



02/700 63 33



[vaccinnetplus@dxc.com](mailto:vaccinnetplus@dxc.com)

Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le site de votre région ou communauté :

- Bruxelles : [Brussels Health Network](#)